



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SOMME

13 JUIN 2018

Amiens, le

Le Préfet



Monsieur le Président,

Par courrier du 23 mai 2018, vous m'avez transmis pour avis le dossier de modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune de Thennes.

Cette modification consiste à créer une sous-zone Nt afin d'installer un stockage de matière inerte de catégorie 3.

Les modifications apportées aux règlements graphiques et écrits n'appellent aucune observation de ma part.

Néanmoins le sous-secteur créé étant traversé par un espace boisé classé, je serai vigilant à ce que celui-ci ne soit pas impacté par le projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet et par délégation
Le Secrétaire Général

Jean-Charles GERAY

Bien à vous

Copie à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Péronne

Monsieur Pierre BOULANGER
Président de la communauté de communes d'Avre Luce Noye
144, rue du Cardinal Mercier
80 110 Moreuil